



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
Séance du 31 mars 2025 à 19h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
9	15	11

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Jean-Marie LEBRE

Administrateurs présents : LEBRE Jean-Marie, CARELLO Danièle, ROBERT Astrid, LAFOND Emilie, VAILLAT Fanny, BOURGUE Michèle, AGARD Yvette, PELLEGRIN Danièle, POUZENC Catherine

Administrateurs ayant donné pouvoir : JEAN Nathalie donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, FRASCA Karine donne pouvoir à CARELLO Danièle

Administrateurs absents : MORENO Manuel, MARTINEZ Katia, FIORILLO Chantal, SERRUS Jean-Pierre

Délibération N° 25/04-

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET DU CCAS

Rapporteur : M. Jean-Marie LEBRE

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

S'agissant du vote du Compte Financier Unique 2024, Monsieur le Président du CCAS, ne prenant pas part au vote, M. Jean-Marie LEBRE est désigné comme Président de séance en remplacement de Monsieur le Président.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal du CCAS,
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (11) et 1 ne prenant pas part au vote (SERRUS Jean-Pierre)

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale, comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-013-261301730-20250301-CFU_BUDGET_

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	11 164,00	528 500,00	539 664,00	
	Recettes réalisées (1)	B	5 921,22	518 595,40	524 516,62	
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00	
Dépenses	Autosatcon budgétaire totale	D	68 227,95	580 410,35	648 638,30	
	Dépenses réalisées (1)	E	1 708,74	572 192,83	573 901,57	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats		Soit des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	2 092,48	-53 597,43	-51 504,95
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	57 063,95	61 910,35	113 974,30
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent (déficit)	G + H	59 156,43	8 312,92	67 469,35
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé		Excédent (déficit)	G + H + I	59 156,43	8 312,92	67 469,35

PRECISE que la maquette du compte financier unique et ses annexes sont jointes à la présente délibération.

PRECISE que la note de synthèse brève et synthétique prévue à l'article 2313-1 du CGCT est jointe à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président :

Jean-Marie LEBRE



Le Secrétaire de séance :

Jean-Marie LEBRE

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission le
Publication/notification le

REÇU EN PREFECTURE

1e 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com